



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Thomas LE DREFF
05 67 73 21 08

thomas.le-dreff.culture.gouv.fr

Références : TLD/RI/2026/56761

*Réponse au site de Toulouse
32 rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DREAL OCCITANIE / UID Tarn-Aveyron

19 Rue du Ciron
CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. D
81013 ALBI CEDEX 09

À l'attention de CHAMBON Valérie,

Toulouse, le 13 février 2026

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : TAUSSAC (AVEYRON), Les Crozes
IA0122772600001
Votre courrier du 22 décembre 2025
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 22 décembre 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Toutefois, l'environnement archéologique reste sensible. Dès lors, je missionnerai les agents de la Direction départementale de l'archéologie pour effectuer une simple surveillance des travaux dans le cadre des missions déléguées par l'État au Département de l'Aveyron dans le domaine de l'archéologie.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

Le conservateur régional de l'archéologie

Régis ISSENMANN